

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### 1/ INSCRIPTIONS

A l'appui de toute demande d'inscription, il est obligatoire de fournir :

- **la feuille d'inscription remplie** (nom, adresse, téléphone, e-mail, ...) **et signée** ;
- **le règlement de la cotisation annuelle** (incluant la licence et l'assurance FFT) ;
- **le questionnaire de santé pour les mineurs**.

#### ♦ Résiliation – Remboursement :

**Clause-1.** Une adhésion devient valide et non remboursable **15 jours** suivant la date d'inscription.

**Clause-2.** Dans le cas d'impossibilité de pratiquer le tennis pour raison médicale (blessure, maladie, certifiée par un médecin) pendant au moins **4 mois consécutifs**, la cotisation sera remboursée au prorata.

**Clause-3.** La cotisation marque l'adhésion et **la contribution au projet associatif** et ne constitue pas une « avance » sur des services attendus. En tant qu'adhérent, vous n'êtes pas un client mais un acteur de l'association. En conséquence de quoi, en cas de **situations exceptionnelles** (sinistre, crise sanitaire...), **aucun remboursement n'est prévu** pouvant mettre en péril la survie de l'association.

### 2/ LES MODALITÉS DE RÉSERVATION

♦ Les terrains sont accessibles du lundi au samedi de **8h00 à 21h30**, le dimanche de **8h00-19h00**.

**NB.** Sur décision de la Municipalité, les terrains sont susceptibles d'être fermés certains jours fériés et par arrêté préfectoral (risque majeur d'intempérie).

♦ La réservation s'effectue à tout moment par internet sur le site du club ([www.tcdecines.com](http://www.tcdecines.com)), onglet « **Balle Jaune** », ou par téléphone, ou sur place. On ne peut réserver qu'une heure à chaque fois. Après avoir joué son heure, il est possible d'effectuer immédiatement une nouvelle réservation. A noter que les adhérents peuvent continuer à jouer, après l'heure réservée, si le terrain est libre. Après **15 minutes** de retard, le terrain peut être attribué à d'autres personnes intéressées présentes.

♦ Un **badge magnétique** est remis à chaque adhérent lors de l'inscription (sur demande motivée pour les jeunes de l'école de tennis). Ce badge est **strictement personnel** et permet d'accéder, selon sa formule, aux terrains intérieurs, extérieurs et à la salle de musculation.

♦ Pour les **non adhérents**, la location horaire est de **10 €** pour le tennis et **7 €** pour le padel par personne et par heure.

En cas de demande de location, la disponibilité des terrains va prioritairement aux adhérents.

**Important :** la réservation et l'attribution des terrains restent, en dernier ressort, à la discrétion de l'équipe dirigeante, laquelle peut effectuer, pour des raisons Club, un déplacement de terrain ou d'horaire.

### 3/ CONCERNANT LES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE TENNIS

Les enfants de l'École de Tennis sont sous la **responsabilité des parents jusqu'à l'heure du cours et immédiatement après cet horaire**. Les enfants peuvent toutefois restés dans le club house en dehors de cet horaire, dans la mesure où les parents le signalent à l'équipe dirigeante.

### 4/ HORAIRES D'OUVERTURE DU CLUB HOUSE - Tel : 04 78 49 90 95

Du lundi au vendredi

de 10h30 à 14h30 et de 17h30 à 21h00

Samedi

de 9h00 à 19h00

Dimanche

fermé sauf en cas de compétition ou d'animation

## **5/ UTILISATION DES INSTALLATIONS**

### ♦ Avant de quitter un terrain, les joueurs doivent s'assurer que :

- Les installations sont fermées à clé et que les lumières des terrains sont éteintes.
- Qu'aucune personne extérieure au club n'accède aux installations.

♦ **Le club house** est à votre disposition aux horaires d'ouverture. Vous pouvez y déjeuner et consommer des boissons sur place, en application de la réglementation dans les enceintes sportives. Hors animation exceptionnelle, il ne sera pas servi d'alcool, à l'exception de la bière et du vin.

♦ Une **salle de musculation et une salle de cardio-training** sont à la disposition des adhérents qui sont à jour de cotisation aux heures d'ouverture du club house. L'utilisation de ces salles est sous la responsabilité de l'adhérent (respect des consignes : voir affichage et règlement spécifique). Il est fortement conseillé de respecter les conditions de pratique préconisées pour chaque appareil (affiches murales). Au besoin, un préparateur physique peut vous conseiller (voir à l'accueil du club house).

**Important :** l'accès à la salle de musculation n'est pas autorisé aux mineurs (sauf sous la responsabilité d'un préparateur physique). **Le club se décharge de toute responsabilité à leur égard en cas d'accident.**

Les consignes (hygiène, sécurité) affichées à l'entrée doivent impérativement être respectées. Ces 2 salles de préparation physique sont sous la surveillance de caméras de contrôle.

## **6/ RÈGLES GÉNÉRALES**

### ♦ Respect des autres et des installations – Tenue :

Tout adhérent doit veiller à se comporter avec **respect** et à porter **une tenue décente** (torse nu non autorisé), non provocatrice et qui n'entrave pas la pratique sportive. Ainsi, toute tenue ou comportement jugé inadéquat à la pratique du sport et/ou au respect des installations (crachat, incivilités, vêtement inadapté à la pratique du tennis ...) pourront être réprouvés.

Pour le respect des terrains voisins, les dialogues, les remarques doivent rester **discrets**.

Chacun doit laisser les accès communs (vestiaires, douches, sanitaires...) en état de **propreté**, y compris la salle de musculation (l'entretien du club est à la charge du club de tennis).

**Important :** la convivialité reconnue de notre club ainsi que la qualité des installations mises à la disposition de tous, impliquent de respecter les consignes indiquées.

### ♦ Responsabilité en cas de perte ou de vol :

Le Tennis Club de Décines se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels appartenant aux adhérents, aux salariés et aux visiteurs.

### ♦ Sanction :

**Le bureau se réserve le droit d'exclure après mise en demeure et conformément aux statuts de l'association, tout membre qui ne respecterait pas l'intégralité du présent règlement.**

### ♦ Droit à l'image – Communication :

En vue de sa communication interne ou externe, le TCD peut utiliser des photos issues des compétitions ou des animations. Toutefois, tout adhérent peut refuser cette dernière clause en le signalant sur la fiche d'inscription ou en s'adressant directement au Bureau du TCD.

♦ Les informations relatives au fonctionnement du club, (animations, tournois, vie associative...) sont affichées dans le club house (TV com...) et sont consultables sur le site Internet du club :

<http://www.tcdécines.com>

**Le Président, les membres du bureau, les moniteurs diplômés (Marc, Alexis, Lucas) ainsi que Cathy (assistante de direction) sont à l'écoute de chacun pour toute demande particulière.**